

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018**

DÉLIBÉRATION N° 18-006 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	DEPENSES : 122 090.42 euros RECETTES : 122 090.42 euros
Investissement :	DEPENSES : 170 565.80 euros RECETTES : 170 565.80 euros

EXTRAIT N° 18-006
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mil dix-huit, et le neuf avril, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN - Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRETE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	DEPENSES : 122 090.42 euros
	RECETTES : 122 090.42 euros

Investissement :	DEPENSES : 170 565.80 euros
	RECETTES : 170 565.80 euros

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le